

## Fonds de marché monétaire canadien PH&N



### Commentaire au 31 décembre 2023

Au 31 décembre 2023, la valeur liquidative du fonds s'établissait à 2,9 milliards de dollars, contre 2,1 milliards de dollars à la fin de 2022. La hausse s'explique par les entrées nettes de capitaux.

En 2023, la Banque du Canada (BdC) a relevé son taux d'intérêt de référence de 0,75 % pour le porter à 5,00 %, en vue de ralentir l'inflation persistante. Par conséquent, les taux d'intérêt canadiens à court terme ont augmenté pendant la majeure partie de l'année. Les taux d'intérêt plus élevés ont eu l'effet escompté, à savoir freiner les dépenses de consommation et l'économie, et les investisseurs ont acquis la conviction que la banque centrale n'augmenterait plus le taux directeur durant le cycle économique actuel. À la fin de l'année, les taux d'intérêt reflétaient les attentes selon lesquelles le taux fixé par la BdC commencerait à baisser en 2024.

En 2023, le fonds est resté axé sur la préservation du capital, et le gestionnaire de portefeuille a donc privilégié les émetteurs de grande qualité ayant de solides cotes de solvabilité. Cette stratégie a contribué au rendement du fonds au cours de la période. Le gestionnaire de portefeuille a affecté tout l'actif du fonds à des instruments du marché monétaire offrant des taux supérieurs à ceux des bons du Trésor canadien. Ces instruments comprennent des billets de sociétés, des billets de trésorerie bancaires adossés à des actifs et des acceptations bancaires.

Le gestionnaire de portefeuille voit des occasions de placement intéressantes sur le marché monétaire canadien, car les taux ont connu une forte hausse au cours des deux dernières années. Le gestionnaire de portefeuille est d'avis que le fonds est bien placé pour procurer des rendements satisfaisants et une stabilité, malgré l'incertitude entourant la trajectoire de l'inflation et de la croissance économique.

À moins d'un recul marqué de l'inflation, les taux d'intérêt à court terme devraient rester stables pour le moment, avant de commencer à fléchir en 2024. Le fonds conserve son penchant pour les titres du marché monétaire de sociétés de grande qualité, étant donné que le gestionnaire de portefeuille considère que leur taux supérieur les rend attrayants par rapport aux bons du Trésor.

Les organismes de réglementation ont entamé un processus visant à mettre fin au marché des acceptations bancaires, des billets à court terme qui représentaient une part importante des actifs du fonds à la fin de l'année. Ce changement, qui entrera en vigueur fin juin 2024, aura pour effet de renforcer les bilans des banques en remplaçant les acceptations bancaires, dont le terme est habituellement d'un mois, par des titres à plus long terme. Des produits financiers destinés à remplacer les acceptations bancaires sont en cours d'élaboration.

Le présent document a été préparé par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA) aux fins d'information uniquement à la date indiquée. L'analyse des titres qui y figure ne constitue aucunement une recommandation d'achat ou de vente d'un titre particulier et peut être modifiée. Ce document n'a pas pour objectif de fournir des conseils juridiques, comptables, fiscaux, financiers, liés aux placements ou autres, et ne doit pas servir de fondement à de tels conseils. RBC GMA prend des mesures raisonnables pour fournir de l'information à jour, exacte et fiable, et croit qu'elle l'est lorsqu'elle est communiquée. Le rendement passé ne garantit pas les résultats futurs. Les taux d'intérêt, les conditions des marchés, la réglementation fiscale et d'autres facteurs de placement changent rapidement, ce qui peut avoir une incidence importante sur l'analyse qui se trouve dans ce document. Nous vous invitons à consulter votre conseiller avant de prendre des décisions fondées sur les renseignements qui y figurent. Les opinions présentées ici correspondent à notre jugement aux dates indiquées et peuvent être modifiées sans préavis ; elles sont présentées en toute bonne foi, mais n'impliquent aucune responsabilité légale. Les informations obtenues de tiers sont jugées fiables, mais RBC GMA et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à l'égard de tout dommage, perte, erreur ou omission. RBC GMA se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, de corriger ou de modifier les renseignements, ou de cesser de les publier.

Veillez consulter votre conseiller et lire le prospectus ou le document Aperçu du fonds avant d'investir. Les placements en fonds communs peuvent entraîner des commissions, des frais de suivi et des frais et dépenses de gestion. Les fonds communs de placement ne sont ni garantis ni assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou tout autre fonds public d'assurance-dépôts. La valeur des parts des fonds communs de placement fluctue souvent. Rien ne garantit que les fonds du marché monétaire pourront maintenir une valeur liquidative unitaire fixe ou que le plein montant de vos placements dans ces fonds vous sera retourné. Les rendements antérieurs ne se répètent pas nécessairement. Les fonds RBC, les portefeuilles privés RBC, les fonds alternatifs RBC et les fonds PH&N sont offerts par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA) et distribués par des courtiers autorisés au Canada.

Ce document peut contenir des énoncés prospectifs à propos d'un fonds ou de facteurs économiques généraux qui ne garantissent nullement le rendement futur. Ces énoncés comportant des incertitudes et des risques inhérents, il se peut que les prédictions, les prévisions, les projections et les autres déclarations prospectives ne se réalisent pas. Nous vous recommandons de ne pas vous fier indûment à ces déclarations, puisqu'un certain nombre de facteurs importants pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qui sont mentionnés, explicitement ou implicitement, dans les déclarations prospectives. Toutes les opinions exprimées dans les déclarations prospectives peuvent être modifiées sans préavis ; elles sont présentées de bonne foi, mais n'impliquent aucune responsabilité légale.